

Comités mixtes:—fin

Spécial—*Aucun*
(*Voir: Comités*)

Comités mixtes spéciaux:

Aucun

Comités permanents du Sénat:

Affaires étrangères
Affaires juridiques et constitutionnelles
Agriculture
Banques et commerce
Bibliothèque du Parlement (mixte)
Finances nationales
Impressions du Parlement (mixte)
Régie intérieure, budgets et administration
Règlement et procédure
Règlements et autres textes réglementaires (mixte)
Restaurant du Parlement (mixte)
Santé, bien-être et sciences
Transports et communications
(*Voir: Comités*)

Comité spécial du Sénat:

Politique scientifique
(*Voir: Comités*)

Commission du futur:

(*Voir: Comités—Politique scientifique*)

Communes, Chambre des:

Bills—

Amendements apportés par le Sénat—*Aucun*.
Procédure discontinuée par le Sénat—*Aucun*.
Rejet par le Sénat—*Aucun*.

Membres—

Présence dans la Chambre du Sénat—
Parlement—Ouverture, 2-5.
Sanction royale des bills, 54, 61-62, 79-80, 91, 113.

D**Décrets, rapports et autres documents déposés sur le bureau:**

(*Voir: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau*)

Déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans des zones urbaines et à fournir une aide financière en vue de l'exécution des travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer. Loi visant à faciliter le:

Bill C-27—le, 98. 2e et déferé aux Transports et communications, 101. Rapporté sans amendement en 3e, 104. Sanction royale, 113. Chapitre 12.